

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du six janvier 2020

L'an deux mille vingt, le six janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Ms PÉROT Yannick, ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline, M. BONNICHON Philippe, Mme PHILIPPOT Jocelyne, M. JOLY Michel, Mme BERTHELOT Maria, Ms BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, MOLET Hervé, Mmes FERNANDES DIAS Sophie, POISSON Emmanuelle, RAVAN Bénédicte
Secrétaire de séance : M. BARRAULT Pierre

ORDRE DU JOUR :

- SIVOM de Descartes, Abilly, La Celle Saint Avant
- Vente de terrain
- Projet de centrale photovoltaïque
- Groupement de commandes voirie pour 2020
- Modification simplifiée du PLU
- Salle associative / demande de subvention
- Semaine scolaire
- Vente de bâtiment
- Questions diverses

Délibération n°04/01/2020 1 - SIVOM Descartes, Abilly, La Celle Saint Avant

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la dissolution du SIVOM au 31 décembre 2019 qui entraîne une obligation d'individualisation des opérations d'aménagement aux communes concernées, avec une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2020. Il convient donc de créer un budget annexe à celui de la commune afin d'isoler l'ensemble des opérations en dépenses et recettes liées à la création d'un lotissement « La Roseraie »

En effet, ces terrains destinés à la vente doivent être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Le budget annexe « Lotissement La Roseraie » retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération de vente de terrains, y compris celles engagées et comptabilisées sur le budget principal de la commune.

Dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, le budget de lotissement sera clôturé. La commune reprendra dans ses comptes les éventuels résultats s'il y a lieu. Après la clôture constatée, des opérations comptables devront être réalisées, avec mise à jour de l'inventaire et notamment l'ensemble des parties publiques du lotissement.

Les opérations font partie des activités obligatoires assujetties à la TVA.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la création du budget annexe « Lotissement de la Roseraie » et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches permettant d'assurer le suivi budgétaire et comptable de cette opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, décide de créer le budget annexe du Lotissement « La Roseraie » et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires se rapportant à ce dossier.

Arrivée de Mme RAVAN à 18h45

Délibération n°01/01/2020 - Vente d'un terrain du lotissement « La Roseraie »

Monsieur le Maire transmet à l'assemblée une demande concernant l'acquisition d'un terrain du lotissement La Roseraie sur la commune de La Celle Saint Avant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De vendre à M. MALBRAND Morgan et Mme BETHUNE Pauline, la parcelle cadastrée section C n° 1435, d'une superficie de 608 m²
- De fixer le prix du lot à 12 666.67 € HT et 2 533.33 € de TVA soit 15 200.00 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette vente.

Dossier n° 1 - Projet de centrale photovoltaïque

Monsieur le Maire informe les conseillers que le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) élaboré par la Communauté de Communes LST sera contre ce projet ; en effet il donne lecture du document d'orientation et d'objectifs :

« le SCOT autorise le développement des parcs photovoltaïques. Le choix de sites d'implantation de ce type de projet privilégie une démarche de reconversion de sols pollués, anciennes décharges, Centre d'Enfouissement Technique (CET), site d'enfouissement, etc et toitures, ombrières ... »

Par conséquent, M. le Maire propose au conseil municipal ne pas donner d'avis favorable à ce dossier.

Le bureau d'études en charge de ce dossier continuera ou non ses démarches sachant que la validation du SCOT interviendra en fin d'année 2020.

Délibération n°2 - Groupement de commande pour la voirie

Le conseil municipal, décide d'adhérer pour la 2^{ème} année consécutive, au groupement de commandes avec les communes membres de la Communauté de Communes LST, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie et de services liés à la voirie ; il autorise le maire à signer la convention et les documents afférents à ce dossier.

Arrivée de Mme POISSON Emmanuelle à 19H15

Dossier n° 2 - Aménagement de la salle associative

Le conseil municipal prend connaissance des plans portant sur le projet de restauration et de mise aux normes PMR de la salle associative.

Ce projet pourra bénéficier d'une subvention de la Région Centre-Val de Loire

Dossier n° 3 - Organisation de la semaine scolaire

Le cadre général, tel qu'il a été défini par le décret de 2013, reste celui d'une semaine scolaire organisée sur neuf demi-journées.

M. le maire informe qu'un conseil d'école aura lieu le 10 février 2020 ; le sujet sera abordé avec l'équipe enseignante.

Dossier n° 4 - Vente d'un bâtiment

Monsieur le maire propose de vendre le bâtiment communal, sis 53 rue nationale ; il demande au conseil municipal de fixer un prix ; après débat, le prix est fixé à 15 000 €.

Dossier n° 5 - devis d'un lave-vaisselle

Le devis des ETS RABUSSEAU, pour un lave-vaisselle à la salle des fêtes, d'un montant de 2 599.00 € TTC est retenu.